

Juin 2026


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



**AVIS SUR LE COMPTE
ADMINISTRATIF DE LA
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE MARTINIQUE POUR
L'EXERCICE 2025**

PLENIERE DU 22-06- 2026



Flashez le QR code pour rejoindre la chaîne WhatsApp du CÉSECÉM



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------------|
| REMARQUES PRÉALABLES | page : 3 |
| I. Contexte et objet de l'analyse | page : 3 |
| II. Situation financière globale | page : 4 |
| III. Analyse de l'exécution budgétaire | page : 4 |
| IV. Évolution des équilibres financiers (2024-2025)..... | page : 4 |
| V. Analyse structurelle des comptes | page : 5 |
| VI. Appréciation de la soutenabilité financière..... | page : 5 |
| VII. Le CÉSECÉM recommande..... | page : 6 |
| En conclusion : | page : 6 |

Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L 4241-1 et L 4241-2 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et à la mise en place du Conseil économique, social, environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique (CÉSECÉM)

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Vu le décret n°2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2022-1386 du 31 octobre 2022 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation de Guyane et de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 01 Juin 2026, sollicitant un avis sur le compte administratif 2025 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

REMARQUES PRÉALABLES

Les documents transmis au CÉSECÉM pour l'examen du compte administratif 2025 sont les suivants :

- **Le compte de gestion 2025 relatif au budget principal de la CTM**

- **Le compte administratif 2025 relatif au budget général.**

Le CÉSECÉM déplore l'absence de communication de l'annexe environnementale du compte administratif 2025.

I. Contexte et objet de l'analyse

Il est demandé au CÉSECÉM d'apprécier la situation financière de la Collectivité Territoriale de Martinique au titre de l'exercice 2025, au regard :

- de l'exécution budgétaire,
- de l'évolution par rapport aux exercices antérieurs,
- de la soutenabilité de la trajectoire financière.

L'analyse repose sur les données du compte administratif 2025, dans un contexte marqué par :

- une contrainte accrue sur les finances locales,
- une progression des dépenses sociales,
- une transformation du cadre fiscal et financier national.

II. Situation financière globale

1. Un résultat global déficitaire, dû au déficit de la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'établit à -38,3 M€, traduisant une dégradation de l'équilibre global.

Ce déficit résulte de :

- un excédent de fonctionnement de +13,5 M€,

- un déficit d'investissement de -51,8 M€.

Le CÉSECÉM note que la collectivité conserve une capacité d'autofinancement partielle mais insuffisante pour couvrir ses besoins d'investissement.

2. Une amélioration des soldes de clôture après restes à réaliser

Le résultat global net de clôture ressort en excédent de +3,5 M€, après prise en compte des restes à réaliser.

Le CÉSECÉM appelle à la vigilance.

En effet cet excédent apparaît fragile car dépendant d'éléments non réalisés (recettes à percevoir et dépenses reportées), ce qui interroge sur le niveau de la trésorerie réelle.

III. Analyse de l'exécution budgétaire

1. Un taux de réalisation en recul

- Dépenses : 70,7 %
- Recettes : 69,9 %

Soit une baisse significative par rapport à 2024 (79,6 % pour les recettes).

Le CÉSECÉM constate que cette évolution traduit :

- **une capacité d'exécution amoindrie,**
- **des difficultés opérationnelles, notamment sur les projets d'investissement et les fonds européens.**

2. Une sous-consommation marquée des crédits d'investissement

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'établit à 50,5 %.

Facteurs explicatifs :

- délais de réalisation des opérations,

- dépendance aux financements externes (UE, subventions),
- contraintes administratives et techniques.

Le CÉSECÉM déplore cette sous-exécution qui limite l'impact réel des politiques publiques et retarde les effets économiques attendus.

IV. Évolution des équilibres financiers (2024-2025)

1. Une progression des dépenses réelles

Les dépenses totales passent de :

- 1,32 Md€ en 2024

- à 1,39 Md€ en 2025

Soit une hausse de +5,1 %.

Cette progression reflète :

- une pression croissante sur les charges obligatoires,

- une dynamique difficilement compressible compte tenu de la situation locale

2. Une baisse du dynamisme des recettes

Le taux de réalisation des recettes recule :

- 79,6 % en 2024
- 69,9 % en 2025

Facteurs principaux :

- diminution des dotations et participations (-12 M€),

- faiblesse des recettes européennes,
- contexte économique défavorable.

Le CÉSECÉM relève que la collectivité subit une dégradation de ses marges de manœuvre financières.

V. Analyse structurelle des comptes

1. Un poids prépondérant des dépenses sociales

Les dépenses sociales (RSA, APA, action sociale) représentent :

- près de 49 % des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit d'un facteur majeur de rigidité budgétaire :

- dépenses difficiles à maîtriser,
- dépendance aux politiques nationales de compensation.

2. Une dépendance accrue aux financements externes

Les ressources reposent principalement sur :

- fiscalité locale,
- dotations de l'État,
- fonds européens.

Le CÉSECÉM analyse cette structure comme limitant l'autonomie financière :

- faible capacité de pilotage des recettes,
- sensibilité élevée aux décisions nationales et européennes.

VI. Appréciation de la soutenabilité financière

1. Une trajectoire de redressement engagée

La collectivité a engagé :

- un plan d'optimisation des dépenses,
- un effort de rationalisation des charges,

- une politique de modernisation administrative.

Ces actions traduisent une volonté de rééquilibrage durable.

2. Des fragilités structurelles persistantes

Malgré les efforts engagés :

- déficit global significatif,
- pression croissante des dépenses sociales,
- sous-exécution des investissements,

- dépendance aux financements externes.

Le CÉSECÉM constate que la situation financière demeure exposée à des risques majeurs.

VII. Le CÉSECÉM recommande

1. Renforcer le pilotage budgétaire

- amélioration du taux de réalisation des investissements,
- suivi accru des opérations structurantes,
- rationalisation des procédures internes.

2. Optimiser les recettes

- amélioration du recouvrement,
- diversification des ressources.
- sécurisation des concours financiers de l'État,

3. Mieux mobiliser les financements européens

- accélération de la programmation,
- amélioration du suivi des paiements.
- renforcement de l'ingénierie de projet,

4. Poursuivre la maîtrise des dépenses

- consolidation des efforts sur la masse salariale,
- optimisation de l'action sociale,

5. Evaluation des politiques publiques

L'exercice 2025 met en évidence :

Une gestion globalement rigoureuse, un effort réel de maîtrise des charges, mais une situation financière encore fragile

EN CONCLUSION :

Le CÉSECÉM note que la Collectivité Territoriale de Martinique a engagé une trajectoire de redressement, mais celle-ci demeure dépendante de facteurs externes et de la capacité à corriger durablement les déséquilibres structurels, notamment en matière d'investissement et de dépenses sociales.

Par ailleurs, le CÉSECÉM invite la CTM à préciser sa stratégie de sécurisation des cofinancements afin de garantir la soutenabilité de l'investissement territorial à moyen terme.

Adopté à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions par l'assemblée plénière du CÉSECÉM du lundi 22 juin 2026.

PAGE DE NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

